



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 Octobre 2018
CO 137 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN (départ 21h30), Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Charles VALLET (arrivée 20h20), Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND (arrivée 20h30), Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 69
Votants : 76

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT à Dominique BONNET (Vice-Présidents), Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU à Sylvie REGALDI, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Jacques GUILLOT à Laurent MENETRIER, Françoise WEBER à Christian JAQUIER, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA, soit 8 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Philippe BRUNIAUX, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Pascal BONVALOT, Pierre GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Frédéric LAMBERT, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Anne CHARLET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, André PROST, Eric TOURNEUR, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Sylvain BENETRUY, Christelle MORBOIS, Henri DORBON, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger CHAUVIN.

Convocation faite le : 16 octobre 2018

Objet : Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre.

Les anciennes Communautés de Communes du Comté de Grimont Poligny et Arbois Vignes et Villages avaient décidé en 2016 d'adhérer au Groupement de commande pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche Comte, relayé au niveau départemental par le SIDEC du Jura.

L'ancienne Communauté de Communes du Pays de Salins n'avait pas souhaité adhérer car l'électricité est achetée en direct à la Régie Municipale d'Electricité de Salins les Bains.

CONSIDERANT que, pour satisfaire les besoins des adhérents à ce groupement sur des bases de prix compétitifs, il a été passé des marchés ou accords-cadres ;

CONSIDERANT qu'il convient pour des formalités administratives de prendre une nouvelle délibération au nom de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura pour le renouvellement du groupement d'achat d'énergies ;

VU la délibération CO091DE du 18 novembre 2016 de la CCCGP décidant d'adhérer au groupement de commandes Gaz et Electricité ;

VU la délibération MF/FP 16-66 du 14 novembre 2016 de la CCAVV décidant d'adhérer au groupement de commandes Gaz et Electricité ;

Affiché le 26 octobre 2018

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 26 octobre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 24 Octobre 2018

CO 137 DE (SUITE)

Objet : Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre.

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28 ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe ;

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 / ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération ;

2 / AUTORISE l'adhésion de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés ;

3 / AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte constitutif du groupement ;

4 / AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et ce sans distinction de procédures ou de montant lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;

5 / PREVOIT dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif ;

6 / DONNE mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Fait à Poligny, les an, mois et, jour que dessus,

Pour le Président empêché,

le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY





ANNEXE

ELECTRICITE

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

N°RAE	Nom Installation	Ville	CP	Adresse	Garantie d'origine (1)	Date d'entrée (2)
06576121527772	ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	POLIGNY	39800	AVENUE DE LA RESISTANCE	OUI	01/07/2018
06579884162144	SIEGE CCAPS POLIGNY	POLIGNY	39800	9 RUE DES PETITES MARNES	OUI	01/01/2018
06595658430420	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES POLIGNY	POLIGNY	39800	10 RUE SAINT ROCH	OUI	01/01/2018
06569609230818	PISCINE POLIGNY	POLIGNY	39800	ROUTE DE PLASNE	OUI	01/01/2018
06534876982604	OFFICE DE TOURISME GRIMONT POLIGNY	POLIGNY	39800	20 PLACE DES DEPORTES	OUI	01/01/2018
06544572992551	ZAET CARTONNERIE POSTE REFOULEMENT	MESNAY	39600	1 RUE VERMOT	OUI	01/01/2018
06548190939127	BORNE CAMPING CAR MESNAY	MESNAY	39600	RUE VERMOT	OUI	01/01/2018
06572792963032	BATIMENT CARTONNERIE	MESNAY	39600	1 RUE VERMOT	OUI	01/01/2018
06573661290702	EP ZA PRES MAGNINS	LES ARSURES	39600	ZA PRES MAGNINS - LES ARSURES	OUI	01/01/2018
06509551345347	CCAPS - SITE ADMIN. ARBOIS	ARBOIS	39600	17 RUE DE L' HOTEL DE VILLE	OUI	01/01/2018
06579594783879	SALLE OMNISPORT	ARBOIS	39600	RUE CHEVRIERE	OUI	01/01/2018
06517800193643	POLE DE TENNIS INTERCOMMUNAL	ARBOIS	39600	RTE DE VILLENEUVE	OUI	01/01/2018
06517221345502	MAISON DE L'ENFANCE ARBOIS	ARBOIS	39600	RUE SAINT ROCH	OUI	01/01/2018
06586685956001	EP ZACE ETHOLE ROUTE DE VILLENEUVE	ARBOIS	39600	RTE DE VILLENEUVE	OUI	01/01/2018
06598986880809	EP RUE DE L'ETHOLE ZAC DE L'ETHOLE	ARBOIS	39600	RUE DE L ETHOLE	OUI	01/01/2018
06582199704201	BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE	ARBOIS	39600	9 GRANDE RUE	OUI	01/01/2018

GAZ NATUREL

Liste des points de consommations et d'estimations (PCE) de gaz naturel de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté.

Numéro PCE	Nom installation	Ville	CP	Adresse	Garantie d'origine (1)	Date entrée (2)
En cours	BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE	ARBOIS	39600	9 GRANDE RUE	NON	01/10/2018
06573082398102	SALLE OMNISPORT	ARBOIS	39600	RUE CHEVRIERE	NON	01/01/2018
06579884134801	CCAPS – SITE ADMIN. ARBOIS	ARBOIS	39600	17 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	NON	01/01/2018
06592329896283	MAISON DE L'ENFANCE ARBOIS	ARBOIS	39600	RUE SAINT ROCH	NON	01/01/2018
06580028879994	SIEGE CCAPS POLIGNY	POLIGNY	39800	9, RUE DES PETITES MARNES	NON	01/01/2018
06598842178168	PISCINE POLIGNY	POLIGNY	39800	ROUTE DE PLASNE	NON	01/01/2018
06548335663070	OFFICE DE TOURISME GRIMONT POLIGNY	POLIGNY	39800	20 PLACE DES DEPORTES	NON	01/01/2018
06576266245517	ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	POLIGNY	39800	AVENUE DE LA RESISTANCE	NON	01/01/2018

Note

(1) : Pour les garanties d'origine :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture de gaz naturel et d'électricité dite « verte ». Dans ce cas, un surcoût leur est facturé par le fournisseur (entre 0,3 et 0,6 €/HT/MWh pour l'électricité et entre 10 et 15 €/HT/MWh pour le gaz naturel). Ces garanties prouvent qu'une certaine quantité d'énergies renouvelables équivalant à leur consommation a bien été injectée sur le réseau.

Les membres qui souhaitent bénéficier de garanties d'origines peuvent s'engager, au stade de l'adhésion ou à chaque renouvellement de marché, à acheter des garanties d'origines. Les membres peuvent aussi choisir d'acquérir des garanties d'origine en cours d'exécution des marchés, toutefois, le prix de ses dernières en sera quelque peu dégradé. Si votre structure souhaite s'engager dès son adhésion à acheter des garanties d'origine, indiqué OUI sur les lignes correspondants aux contrats que vous souhaitez voir couvert par de l'énergie « verte ».

(2) : Pour la date d'entrée :

- Si votre contrat est déjà en **offre de marché** et arrive à échéance entre le 1/01/20 et le 31/12/22, indiquer la date de fin du **contrat +1 jour**
- Si votre contrat est un **Tarif bleu**, indiquer la « **date d'exécution** », soit le **01/01/2020**
- Si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la **date prévisionnelle de raccordement**.